

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Grandes Cultures

ILE DE FRANCE

Bulletin Technique n° 12 du 22 avril 2008 - 2 pages

Actualité

STADES

COLZA : Floraison à stade G1 (chute des premiers pétales, premières siliques visibles). Quelques situations tardives présentent encore une majorité de plantes en boutons.

BLE TENDRE : stade moyen 1 à 2 noeuds. Les parcelles les plus avancées sont à 2-3 noeuds et les plus tardives à épi 4-5 cm.

BLE DUR : épi 3-6 cm à 1 noeud.

ORGE HIVER : 1-2 noeuds à F1 pointante.

ORGE PTPS : tallage

POIS PRINTEMPS - FEVEROLE : 3-5 étages de feuilles, et levée pour les derniers semis.

BETTERAVES - MAIS : les semis se poursuivent.

Maladies du blé

La **septoriose** est assez bien implantée avec un niveau de présence qui va varier selon le stade actuel (stade 2 noeuds atteint ou pas encore), et la variété comme le montre le tableau ci-dessous. Le potentiel maladie est important pour les variétés les plus sensibles (SANKARA - DINOSOR - ORVANTIS - TREMIE.....).

Etage le plus haut touché
Réseau SPV - Fredon

	1 à 2 nœuds (la F2 pointe)	2 nœuds (la F2 se dégage)
Apache	F5	
Caphorn	F5	F5 ou F4
Dinosor	F5	F4 voire F3
Mendel	F5	
Orvantis	F5 ou F4	
Sankara	F5 ou F4	F4
Toisondor	F6 ou F5	F5
Trémie	F4	

Les symptômes sont en moyenne un étage plus haut qu'il y a deux semaines, suite aux sorties des contaminations fréquentes de la première quinzaine de mars. De nouvelles taches sont en cours de sortie correspondant aux contaminations des derniers jours de mars et de tout début avril, d'après notre modèle PRESEPT. La remontée des températures va accélérer le processus.

L'**oïdium** reste assez discret, avec quelques traces dans certaines parcelles du sud Seine et Marne ou de fonds de vallées.

La **rouille jaune** continue d'apparaître dans de nouvelles parcelles, notamment dans le nord de l'Essonne (axe Limours - La Ferté Allais), en Seine et Marne (secteurs Guignes - Maison Rouge - Verdelot), dans les Yvelines et dans l'Eure, la plupart du temps sur TOISONDOR.

Les protections visant le piétin verse doivent avoir été réalisées.

Pour les parcelles ayant atteint le stade 2 noeuds, une protection fongicide contre la septoriose doit être mise en oeuvre sur les variétés les plus sensibles (ex triazole + chlorothalonil ou triazole + prochloraz).

Pour des variétés moins sensibles comme TOISONDOR, c'est toujours la présence éventuelle de rouille jaune qui peut déclencher un traitement.

Sclérotinia

De nouveaux épisodes contaminateurs théoriques ont eu lieu du 13 au 15 avril. Le nombre d'apothécies sorties continue d'augmenter. La remontée des températures va accélérer la chute des premiers pétales, potentiellement contaminés, sur les feuilles.

La protection sclérotinia est à réaliser quand le stade G1 (chute des premiers pétales, premières siliques visibles) est atteint.

Dans certaines parcelles, on voit quelques pieds avec une pourriture sur l'inflorescence. Il s'agit de botrytis qui s'est développé soit à la suite d'une brûlure d'azote, soit de blessures (gel).

Ravageurs colza

Au stade actuel, les **méligèthes** sont principalement présents dans les fleurs, et se comportent plus en pollinisateurs qu'en ravageurs. On note encore des infestations importantes (>10 / plante) dans quelques situations, pour lesquelles le séjour prolongé des insectes a ralenti l'entrée en floraison.

La surveillance doit maintenant se concentrer sur les **charançons des siliques**, présents en cuvette depuis quelques semaines, et dont l'activité devrait s'accroître avec les belles journées prévues en fin de semaine.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de la Protection des Végétaux
ILE DE FRANCE
10 rue du séminaire
94516 RUNGIS cedex
Tél : 01-41-73-48-00
Fax : 01-41-73-48-48

Bulletin réalisé avec la participation de la FREDON Ile de France

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rungis
Directeur gérant : N. THERRE

Publication périodique
C.P.P.A.P
n°0909 B 07113
ISSN n°0767-5542

Tarifs individuels 2008:
87 euros (papier)
76 euros (fax)
68 euros (mail)

La protection doit être raisonnée et non systématique, d'autant que la floraison est propice à la présence de nombreux insectes, notamment des prédateurs de larves de méligèthes.

Régles de décision :

-présence de jeunes siliques (d'au moins 2 cm de long),

-présence d'au moins 1 charançon pour deux plantes.

Un traitement de bordure est préférable, car le charançon reste souvent localisé en bordure les premiers jours, et d'autre part, la cécidomyie qui profite des piqûres de charançon sur les siliques, attaque essentiellement en bordure.

Quelques foyers de **pucerons cendrés** sont observés en région Centre. Apparition signalée sur le secteur Maisse - Milly la forêt par la coopérative Ile de France Sud.
A surveiller.

En bref

Protéagineux

Les morsures de **sitones** sont encore très peu fréquentes, sur les pois comme sur les féveroles. Les belles journées prévues en fin de semaine devraient entraîner une activité plus soutenue de ce ravageur. Toutefois, le développement des cultures va s'accélérer également, et donc limiter l'incidence potentielle.
Les derniers semis seront plus exposés.

Orge ptps

Outre des problèmes de limaces noires, on observe aussi des problèmes de phytotoxicité liés aux herbicides (isoporturon, BAGHERA, biféno x...).

Réglementation

Dérogations

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche a délivré, en application de l'article R253 - 50 du Code rural, les autorisations de mise sur le marché pour les spécialités commerciales figurant dans le tableau ci-contre.

NOM de la spécialité	N° d'AMM	Substance active	Culture concernée	Échéance
STAM FLO	2080021	PROPANIL	Riz	11 juillet 2008
ESSYNA	2080020	FLUFENACET	Riz	11 juillet 2008
IODUS 2 CULTURES SPECIALISEES	2080019	LAMINARINE	Poirier et Pommier	17 juillet 2008
APRON XL	2000122	MEFENOXAM	Maïs porte graine	15 juillet 2008
FERSEX CHS C TM	2060042	(z) -13-OCTADECENAL + (z) -11-HEXADECENAL + (z) -9-HEXADECENAL	Riz	23 juin 2008
RELDAN	9800028	CHLORPYRIPHOS-METHYL	Agrumes	21 juillet 2008
BETANAL NOVATION	2020062	ETHOFUMESATE + PHENMEDIPHAME + DESMEDIPHAME	Lentille	21 juillet 2008
REGALIS	2010632	PROHEXADIONE-CALCIUM	Poirier et Pommier	21 juillet 2008
GOAL 2E	9200155	OXYFLUORFENE	Artichaut	21 juillet 2008
DEVRINOL F	2070133	NAPROPAMIDE	Mâche	21 juillet 2008
COLZAMID	8800603	NAPROPAMIDE	Mâche	13 août 2008
FORCE 1,5 G	2060194	TEFLUTHRINE	Carotte, navet et céleri rave	18 août 2008
FORCE 1,5 G	2060194	TEFLUTHRINE	Maïs et maïs doux	9 août 2008
CHALLENGE 600	8600243	ACLONIFEN	Carotte	8 août 2008
DEFI	8700462	PROSULFOCARBE	Carotte	4 août 2008
BOA	2080029	PENOXSULAME	Riz	15 août 2008
BOA	2080029	PENOXSULAME	Sorgho	15 août 2008

Ces décisions ont une validité de 120 jours. Au-delà des dates d'échéance de ces autorisations qui sont précisées dans la colonne de droite du tableau ci-dessous, les spécialités concernées et détenues seront donc des déchets. Le détenteur de ces derniers sera alors tenu de procéder à leur élimination conformément à l'article L. 541-2 du code de l'environnement.

Pour plus de précisions sur les usages et les doses homologuées, se reporter au site internet à l'adresse : htpp://e-phy.agriculture.gouv.fr

Par ailleurs, les conditions d'utilisation des produits à base de *BENTAZONE* et de *FOSTHIAZATE,* compte-tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées, permettent de respecter la limite maximale de résidus autorisée

NOM de la spécialité	N° d'AMM	Substance active	Culture concernée	Délai avant récolte *
ADAGIO SG	9800330	BENTAZONE	Haricot, pois frais sans gousse, pois protéagineux	42 jours
BASAGRAN SG	9500628	BENTAZONE	Haricot, pois frais sans gousse, pois protéagineux	42 jours
NEMATHORIN	2010426	FOSTHIAZATE	Banane	3 jours
NEMATHORIN 10G	9600199	FOSTHIAZATE	Banane	3 jours

en recommandant un délai avant récolte de 42 jours pour les premiers, et de 3 jours pour les seconds.